

Permis de conduire

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

1. allez sur le site ANTS
2. vérifiez que l'adresse comporte le sigle « gov.fr »
3. puis utilisez France Connect

Veillez à utiliser de préférence un compte déjà créé

Je choisis un compte pour me connecter sur :

les sites de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés

Se souvenir de mon choix

Pour contacter l'ANTS, il faudra composer le 3400 (numéro non surtaxé)

Compte en ligne :

- impots.gouv.fr : votre numéro fiscal (13 chiffres) et votre mot de passe (pour créer un compte impôts en ligne, vous devez disposer de votre numéro fiscal, de votre numéro d'accès en ligne et de votre revenu fiscal de référence)

ou

- [L'Assurance Maladie](https://lassurance-maladie.fr) : votre numéro de Sécurité Sociale (13 chiffres) et votre code confidentiel (attention ce code n'est pas valable pour les personnes qui dépendent du système CSS (ex CMU), MGEN, MSA, RSI et auto-entrepreneur, pour la création rapide du compte AMELI, vous devez disposer de votre carte vitale avec photo et du RIB que vous avez transmis à la CPAM)

ou

- [mobile connect et moi](https://mobileconnect.orange.fr) : **uniquement pour abonnés Orange**

ou

- [L'Identité Numérique](https://lidentite-numerique.fr) : Identité Numérique de la Poste = e-mail et mot de passe

ou

- [santé famille retraite services](https://santefamilieretraite.services.fr) : **uniquement pour les particuliers et exploitants**

Procédure pour accéder à vos démarches et vérifier où elles en sont :

1. Aller sur le site :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Toutes les démarches en ligne

Pour suivre l'avancement de vos démarches, cliquez sur ce lien et accédez à votre espace personnel

[Suivre votre démarche en ligne](#) →

- [S'inscrire à l'examen du permis de conduire](#) →
- [Demander la fabrication de votre permis de conduire](#) →
- [Demander un permis international](#) →
- [Echanger un permis étranger pour un permis français](#) →
- [Signaler une erreur sur votre permis de conduire](#) →
- [Voir toutes les démarches en ligne](#) →

ou taper directement dans la barre de recherche : ants.gouv.fr

2. Cliquer sur :
3. Cliquez sur : **PERMIS DE CONDUIRE**

4. Cliquez sur : **Voir vos demandes en cours**

Il suffit de vérifier si le dossier est à **compléter, modifier, consulter ou supprimer** (vous arrivez sur la page des pièces justificatives et un message du centre instructeur sera indiqué) **ou validé par l'instructeur.**

Liste des pièces :

- PERMIS DE CONDUIRE
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE (- de 6 mois)
- PHOTO ou E PHOTO (photo numérisée directement avec un code)
- AVIS MÉDICAL
- PIÈCE D'IDENTITÉ
- IDENTIFIANT FRANCE CONNECT
- ADRESSE MAIL + MOT DE PASSE

Mise à jour : décembre 2021



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

S'inscrire à l'examen du permis de conduire :

À savoir

Pour se présenter aux examens du permis, il est nécessaire de s'inscrire en ligne.

Perte, vol, détérioration, fin de validité ou changement d'état-civil :

À savoir

Cette démarche est à réaliser si votre permis de conduire est perdu, volé ou abîmé ; mais aussi si vous souhaitez modifier votre état-civil.

Invalidation ou annulation du permis de conduire :

À savoir

Avant de faire cette démarche, vous devez réaliser une inscription suite à une invalidation.

Signaler une erreur sur votre permis de conduire :

À savoir

Cette démarche peut-être utilisée uniquement si votre permis de conduire a été reçu il y a moins de 6 mois.

Suspension du permis de conduire :

À savoir

Nous vous invitons à faire votre demande une fois en possession de tous vos documents administratifs, dont la visite médicale

Il est recommandé de réaliser cette demande 7 jours avant la fin de la suspension.